

Session 2006

**BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL
HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE**

- U 52 -

Durée : 2 h 00

Coefficient : 2

Aucun document n'est autorisé.

L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé.

Le candidat traitera au choix le sujet 1 ou le sujet 2

**SUJET 1 : LES RAPPORTS DE PUISSANCE EN EUROPE
DE 1947 A 1975**

Document 1 : L'Europe dans la Guerre froide

Document 2 : Discours de N. Khrouchtchev (1959)

Document 3 : Discours de J.F. Kennedy (1963)

Document 4 : La fin du printemps de Prague (21 août 1968)

Document 5 : Extraits de l'Acte final de la conférence d'Helsinki (1975)

QUESTIONS

Question 1 (Document 1) *3 points*
Comment se manifeste la Guerre froide en Europe ?

Question 2 (Documents 2 et 3) *3 points*
Quel est l'argument exposé par N. Khrouchtchev pour justifier sa nouvelle politique à l'égard du bloc occidental ? Comment J. Kennedy justifie-t-il l'arsenal nucléaire des États-Unis ?

Question 3 (Documents 2 et 3) *1 point*
Sur quel point Khrouchtchev et Kennedy sont-ils en accord ?

Question 4 (Documents 1 et 4) *2 points*
Qu'est-ce qui légitime cette intervention soviétique à Prague ?

Question 5 (Document 5) *3 points*
En quoi les accords d'Helsinki définissent-ils de nouvelles relations entre les États ?

Question 6 *8 points*
À l'aide de vos connaissances, des documents et des réponses aux questions, vous traiterez le sujet suivant :

« l'évolution des rapports de puissance en Europe de 1947 à 1975 »

Vous présenterez les deux systèmes qui s'opposent, puis vous montrerez comment évoluent les relations entre les États.

Document 1

L'Europe dans la Guerre froide






Légende :

OTAN (1949)

-  Pays membres (avec le Canada et les États-Unis)
- 1952** Adhésion après 1949
-  Siège de l'OTAN
-  Principales bases américaines
-  6^e flotte américaine

Pacte de Varsovie (1955)

-  Pays membres (l'Albanie jusqu'en 1968)
-  Siège du Pacte de Varsovie
-  Blocus de Berlin

0 500 km

**Anne CAROL,
Jean GARRIGUES,
Martin IVERNEL.**

*Précis d'histoire du XX^e siècle,
Editions Hatier, 1997.*

Document 2

Discours de N. Khrouchtchev

Votre voisin peut vous plaire ou ne pas vous plaire. Vous n'êtes pas obligé de vous lier d'amitié avec lui et d'aller en visite chez lui. Mais vous vivez côte à côte et que faire si ni vous ni lui ne voulez quitter le lieu auquel vous vous êtes habitués pour vous rendre dans une autre ville. À plus forte raison il en est ainsi dans les relations entre les États. Il serait déraisonnable de supposer que l'on réussisse à faire tant de misères au voisin désagréable, qu'il se décide à partir quelque part sur Mars et Vénus, et vice-versa bien sûr.

Que reste-t-il à faire ? Il n'y a que deux issues : ou bien la guerre, et il faut dire que la guerre, au siècle des missiles et de la bombe à hydrogène, est grosse des conséquences les plus graves pour tous les peuples, ou bien la coexistence pacifique. Que ton voisin te plaise ou non, il n'y a rien d'autre à faire, qu'à trouver un terrain d'entente avec lui car nous n'avons qu'une seule planète.

Nikita Khrouchtchev « *Ce que je pense de la coexistence pacifique* »,
dans études soviétiques, 1959,
n° 139, pp. 1-16

Document 3

Discours de J.F. Kennedy

La guerre totale est absurde en un âge où les grandes puissances peuvent maintenir de puissantes forces nucléaires relativement invulnérables et refuser de capituler sans avoir recours à ces forces [...] Aujourd'hui les milliards de dollars que nous dépensons tous les ans pour nous procurer des armes dans l'intention de nous assurer que nous n'aurons jamais besoin de les utiliser sont indispensables au maintien de la paix. Mais sans aucun doute, l'acquisition de tels stocks inactifs – qui ne peuvent que détruire et jamais créer – n'est pas le seul moyen et encore moins le moyen le plus efficace d'assurer la paix. [...] La paix mondiale comme la paix locale, n'exige pas que chaque homme aime son voisin. Elle exige que tous vivent en intelligence, soumettent leurs différends à un mode d'arbitrage juste et pacifique. [...]

Nous, Américains, nous avons une aversion profonde pour le communisme, en tant qu'il constitue une négation de la liberté et de la dignité de la personne. Mais nous pouvons encore rendre hommage au peuple russe pour ses nombreuses réalisations dans le domaine de la science et de l'espace, du développement économique et industriel, de la culture et du courage. [...]

Nous ne voulons pas imposer notre système à tout un peuple qui n'en veut pas, mais nous voulons et nous pouvons nous engager dans une compétition pacifique avec n'importe quel autre système sur la terre.

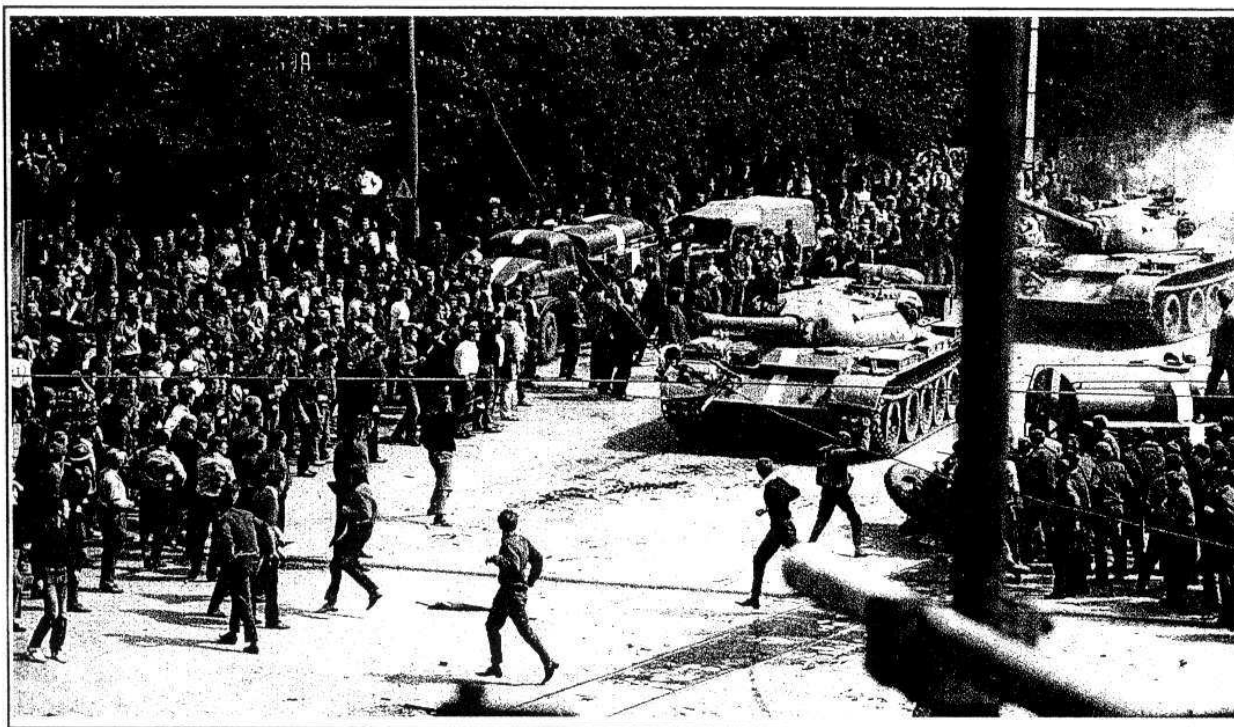
Discours de J.F. Kennedy, prononcé à l'Université américaine, Washington, le 10 juin 1963.

Extrait du manuel Hatier, Terminales L/ES, éd. 2004, p.71.

Document 4

La fin du printemps de Prague (21 août 1968)

L'entrée des forces militaires du pacte de Varsovie, en Tchécoslovaquie, dans la nuit du 20 au 21 août 1968, met fin à l'expérience démocratique du printemps de Prague.



*Histoire, terminales L, S, ES, Le monde de 1939 à nos jours,
Extrait du manuel Bréal ; éd. 1998.*

Document 5

Acte final de la conférence d'Helsinki, le 1^{er} août 1975

35 chefs de gouvernement signent à Helsinki ces accords qui engagent tous les États européens, l'URSS, les États-Unis et le Canada.

I. Égalité souveraine, respect des droits inhérents à la souveraineté

Les États participants respectent mutuellement leur égalité souveraine [...] et le droit de chacun d'eux de choisir et de développer librement son système politique, social, économique [...]

II. Non recours à la menace ou à l'emploi de la force

Les États participants s'abstiennent dans leurs relations mutuelles, ainsi que dans leurs relations internationales en général, de recourir à la menace ou à l'emploi de la force. [...]

III. Inviolabilité des frontières

Les États participants tiennent mutuellement pour inviolables toutes les frontières ainsi que celles de tous les États d'Europe et s'abstiennent donc maintenant et à l'avenir de tout attentat contre ces frontières. [...]

IV. Intégrité territoriale des États

Les États participants s'abstiennent chacun de faire du territoire de l'un d'entre eux l'objet d'une occupation militaire ou d'autres mesures comportant un recours direct ou indirect à la force. [...]

V. Non-intervention dans les affaires intérieures

Les États participants s'abstiennent de toute intervention, directe ou indirecte, individuelle ou collective, dans les affaires intérieures ou extérieures relevant de la compétence nationale d'un autre État participant, quelles que soient leurs relations mutuelles. [...]

